

## ► Ile-de-France

Les effets induits par la baisse des dotations des collectivités locales depuis plusieurs années et la réduction des emplois aidés, continuent de fragiliser le tissu associatif, l'obligeant notamment à trouver une part croissante de ses ressources en dehors de la sphère publique. Ces contraintes budgétaires impactent-elles les effectifs dans les associations franciliennes ? Tour d'horizon de l'emploi chez ces acteurs de l'économie sociale et solidaire.

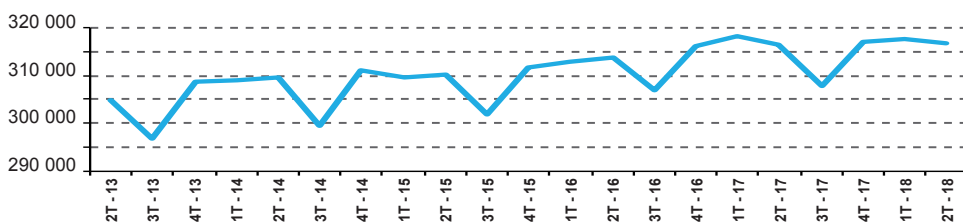
### L'emploi associatif francilien résiste

Les associations représentent 6,7 % de l'emploi privé en Ile-de-France, soit près de 317 000 personnes. Cependant, ce poids est sensiblement moins important que celui observé au plan national (9,4 %). Cela étant, l'emploi associatif progresse de façon régulière en Ile-de-France depuis 10 ans. Ainsi, la crise financière n'a pas affecté les effectifs du secteur. En revanche, le nombre d'emplois a stagné pendant les années 2010 et 2011 mais depuis, il progresse de façon régulière. Cette croissance continue pourrait s'arrêter. À fin juin 2018, les effectifs sont en progression minimale de 0,1 % sur un an (+ 200 salariés), soit une tendance bien moins marquée que celle du secteur privé (+ 1,4 %). Cependant, dans le reste de la France, près de 24 000 emplois ont été perdus dans le secteur sur un an.

La moitié des secteurs qui emploie le plus de salariés, affiche une progression de leurs effectifs. L'hébergement médicalisé pour personnes âgées (+ 1,4 % sur un an) et l'action sociale (+ 1,4 %) affichent une hausse de l'emploi significative. À l'inverse, l'aide à domicile et les activités de clubs de sports ont détruit des emplois (- 3,1 % tous deux).

Notons également que dans son ensemble, le secteur a une saisonnalité marquée sur l'année. En effet, le troisième trimestre affiche des effectifs toujours inférieurs aux autres trimestres d'une même année.

### Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Sources : Urssaf - Acoss

La masse salariale est en progression de 2,3 % sur un an cumulé. Le salaire moyen par tête (SMPT) est ainsi en hausse de 2,5 % sur un an, pour un niveau de 2 276 euros brut. Ce SMPT relativement bas traduit une présence de salariés à temps partiel plus importante dans ce secteur (\*).

(\* cf. Economie Sociale : Bilan de l'Emploi en 2016 – Recherches et solidarités

### Une multitude d'activités associatives

Les associations sont présentes dans plus de 200 activités en Ile-de-France (sur les 732 de la classification européenne). Cependant, seules 9 branches ont un poids significativement important.

Ainsi, les activités hospitalières représentent 6,8 % des emplois associatifs franciliens et l'action sociale sans hébergement 8,1 %. Les associations qui n'ont pu être classées (autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire, composées notamment d'organisations – non affiliées directement à un parti politique – qui militent

en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public) regroupent 14,8 % des effectifs.

Le tissu associatif francilien est caractérisé par la présence de grandes associations. Le nombre moyen de salariés par association qui emploie du personnel s'élève ainsi à 12.

Les effectifs des associations sont répartis de manière assez semblable à l'ensemble des effectifs privés d'Ile-de-France. Paris détient ainsi une grande partie des effectifs (36,8 %) devant les Hauts-de-Seine (12,9 %).

### La prédominance des associations dans certains secteurs du privé

L'emploi associatif représente souvent une part prédominante ou importante de certaines activités. Ainsi en Ile-de-France, parmi les 9 activités qui pouvaient le plus d'emplois associatifs dans le secteur privé, les effectifs associatifs sont majoritairement dans l'aide par le travail (93,2 %), les activités de clubs de sports (93,6 %), l'hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux (95,1 %) et bien sûr les autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (96,3 %). Dans d'autres activités, l'emploi associatif représente une part importante de l'emploi du privé francilien : l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (35,9 %), les activités hospitalières (36,0 %) et l'aide à domicile (34,7 %).

### Masse salariale, effectifs, établissements et SMPT dans les associations

| Associations |                     | À fin                         | Évolution (2)                             | Évolution (2)                             |
|--------------|---------------------|-------------------------------|---|---|
|              |                     | 2 <sup>e</sup> trimestre 2018 | 2 <sup>e</sup> T2018/2 <sup>e</sup> T2017 | 2 <sup>e</sup> T2018/2 <sup>e</sup> T2013 |
|              | Masse salariale (1) | 2 166                         | + 2,3 %                                   | + 10,3 %                                  |
|              | Effectifs           | 316 692                       | + 0,1 %                                   | + 3,9 %                                   |
|              | Établissements (3)  | 27 133                        | - 1,3 %                                   | - 2,4 %                                   |
|              | SMPT                | 2 276                         | + 2,5 %                                   | + 6,3 %                                   |

(1) en millions d'euros - (2) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié

Sources : Urssaf - Acoss

### À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non désaisonnalisées. Les codes Nace 732 des 9 activités détaillées dans cette publication sont les suivants : 8531Z, 8610Z, 8710A, 8720A, 8810A, 8810C, 8899B, 9312Z, 9499Z. Les associations employeurs retenues dans cette étude concernent les catégories juridiques suivantes de l'Insee : 9210, 9220, 9230, 9260, 9221, 9222. Sont exclues de l'analyse les caisses de congés. N'ont pas été retenus les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprises qui recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). Et enfin, les syndicats de salariés codés par la forme juridique 8410 ne sont pas pris en compte dans le champ de l'étude.

**AVERTISSEMENT.** L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Directeur de la publication : Didier Malric, Directeur de l'Urssaf Ile-de-France  
Contact (département Statistiques) : stats.idf@urssaf.fr